

Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport Municipal n°61/2021

Réponse à la motion « pour une baisse des incivilités aux éco-points »

Madame la présidente du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission Technique (ci-après la Commission), composée de Messieurs Patrick Oppliger, Olivier Pache, Karim Ben Nsir et Laurent Straessle, Rapporteur, s'est réunie le 6 mai 2021 à la Villageoise, puis le 11 mai 2021 à la Maison de Commune. M. Laurent Corthésy, également nommé par le Bureau pour cette Commission Technique, était absent à chacune de nos rencontres.

Lors de la deuxième séance, Messieurs les Conseillers Municipaux, Blaise Jaunin et Luigi Mancini ainsi que Monsieur Cédric Botré, Chef du Service des Travaux et Voirie de notre commune, ont pris part à la première partie de la réunion pour répondre à nos questions, dont une partie de celles-ci avait été communiquées antérieurement. Nous les remercions pour leurs réponses et leur disponibilité.

Introduction :

La Commune de Romanel-sur-Lausanne, en tant que gestionnaire des différents points de collecte répartis sur la commune, a pour mission d'assurer que les éco-points restent opérationnels de manière optimale et en toute sécurité. Il s'agit ici d'anticiper les risques de débordement des déchets, de sécuriser par divers moyens ces lieux contre toutes incivilités et, le cas échéant, de punir les personnes dont les comportements seraient contraires au règlement.

Etude du Rapport Municipal n°61/2021 :

Après lecture et analyse du rapport précité, nous nous sommes penchés sur plusieurs points dont en voici la synthèse.

Surcharge des éco-points :

Selon le rapport de la Municipalité, nous avons actuellement 7 éco-points et une déchetterie sur le territoire communal. Une surcharge des éco-points due aux périodes de fêtes et à la situation sanitaire actuelle a été constatée. La Commission relève que ce problème est malheureusement récurrent, voire exponentiel, et que peu de mesures ont été prises pour remédier au problème. L'augmentation des fréquences de ramassage ou le rajout de containers pour améliorer la capacité de collecte des déchets dans les éco-points semble être une piste facile à mettre rapidement en place et relativement peu coûteuse.

Vandalisme et incivilités :

Au cours de ces dernières années, un seul acte de vandalisme conséquent, l'incendie de l'éco-point des Esserpys, dont l'enquête de police est toujours en cours, est à déplorer. Quant aux incivilités (mauvais tri, dépôts sauvages, sacs non-conformes), les contrevenants sont difficilement identifiables sauf en cas de flagrant délit. Des contrôles sont régulièrement effectués par le Service des Travaux et Voirie lors des tournées PET et Alu/fer soit les lundi, mercredi et vendredi ainsi que lors des grands nettoyages mensuels effectués généralement le jeudi. L'assistant de sécurité publique procède également à des contrôles.

Ambassadeurs et vidéosurveillance :

En 2020, faisant suite à l'analyse de COSEDEC (Centre de compétence romand d'information, de sensibilisation et de pédagogie pour la gestion de déchets), il a été proposé d'engager des ambassadeurs sur les éco-points afin de sensibiliser la population sur les bonnes pratiques en matière de traitement des déchets. En effet, nous pouvons dire qu'il y a 3 « castes » d'usagers qui sont responsables de ces incivilités.

- Les personnes qui ne savent simplement pas comment trier
- Les personnes qui sont persuadées de faire tout juste, sans que ce soit le cas
- Les personnes qui agissent délibérément de la mauvaise manière

Il est à noter que la mise en place de ces ambassadeurs coûte environ CHF 10'000.- à la Commune, mais cette solution est intéressante. Les ambassadeurs passeront plusieurs samedis dans les éco-points à partir du 15 mai 2021.

Quant à la vidéosurveillance, une enquête a été effectuée par le Service des Travaux et Voirie par le biais du site www.vd.ch et de renseignements pris auprès de diverses communes du canton et d'autres régions de Suisse romande par courriels ou sur Internet. Bien que certaines communes citées dans cette enquête ne correspondent pas à Romanel-sur-Lausanne sur le nombre d'habitants et sur la dimension du territoire, il s'avère que ce dispositif apporte peu de satisfaction quant à sa rentabilité et son efficacité à identifier les contrevenants. Une diminution des incivilités a été constatée par ces communes dans les premiers mois après l'installation de caméras mais ce phénomène s'est rapidement essouffé et les incivilités ont repris peu à peu. Les caméras situées à Prazqueron sont un bon exemple d'inefficacité et demeurent également peu dissuasives. En effet, le conseiller Municipal Luigi Mancini nous a indiqué que, malgré la présence de caméras de vidéosurveillance sur le site, les incivilités autour du collège ne cessent pas. Forte de ce constat, la Municipalité a l'intention de présenter au Conseil Communal un préavis pour l'installation de barrières autour de ces bâtiments.

De plus, un système de vidéosurveillance apporte des contraintes administratives, légales et financières non négligeables. En effet, le visionnage des vidéos enregistrées est très chronophage et uniquement le Syndic, le Municipal de police et l'ASP sont habilités à visionner les images. En outre, il est interdit de filmer la voie publique sans autorisation préalable du préfet de District et les données récoltées doivent être détruites dans un délai de sept jours.

Sur un plan financier, l'investissement de CHF 15'000.- par caméra en comparaison à des installations effectuées dans d'autres communes correspond à l'achat de matériel qualitatif pouvant filmer par tous les temps de jour comme de nuit, aux travaux de génie civil et à l'alimentation électrique de chaque site. La question des caméras factices est encore une possibilité mais reste soumise aux mêmes conditions légales.

Position de la Commission :

Sur la base du rapport de la Municipalité, des renseignements obtenus et des réponses reçues à nos questions, la Commission comprend que l'installation de caméras n'est pas LA solution optimale mais regrette la lenteur des avancées dans ce dossier. En effet, au vu des nombreuses constructions en cours et à venir ainsi qu'à l'arrivée de nos nouveaux habitants, il est impératif d'accélérer les choses. L'appel d'offres pour les conteneurs enterrés est toujours en cours d'élaboration. L'échéancier quant à la réalisation des éco-points lors de la nouvelle législature entre 2021 et 2026 annoncé par la Municipalité est imprécis et les délais nous semblent trop longs. La motion déposée par Madame Nadia Pisani Ben Nsir et Monsieur Karim Ben Nsir a le mérite de faire prendre conscience à la Municipalité de l'importance du bon fonctionnement des éco-points et de relancer le processus de réflexion pour les mesures à prendre dans un proche avenir. Une nouvelle motion découlant de la lecture du Rapport Municipal sera déposée par les membres de la Commission Technique lors de l'assemblée du Conseil Communal.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

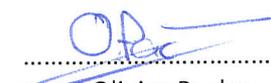
- vu le Rapport Municipal n° 61 / 2021 adopté en séance de Municipalité le 19 avril 2021 ;
- ouï le Rapport de la Commission Technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

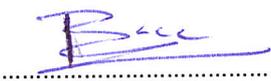
- de prendre acte et d'accepter la réponse à la Motion déposée par Madame la Conseillère communale Nadia Pisani Ben Nsir et Monsieur le Conseiller communal Karim Ben Nsir pour une baisse des incivilités aux éco-points.

La Commission Technique,


.....
Patrick Oppliger


.....
Olivier Pache


.....
Laurent Straesslé (Rapporteur)


.....
Karim Ben Nsir